

# Fonds de Garantie pour la création, la reprise ou le développement des entreprises à l'Initiative des Femmes (FGIF)

## Objectifs

Favoriser la création, la reprise et le développement des Très Petites Entreprises par un meilleur accès au financement bancaire, au travers de la prise en charge d'une garantie sur les concours financiers.

## Bénéficiaires

Ce fonds de garantie peut être attribué à toutes les femmes qui souhaitent créer, reprendre ou développer une entreprise, et ce quels que soient le statut de la créatrice, la forme juridique et le secteur d'activité.

La responsabilité de l'entreprise doit être assumée en titre et en fait par une femme.

L'entreprise bénéficiaire doit avoir été créée ou reprise depuis moins de 5 ans.

## Caractéristiques

Le FGIF garantit des prêts répondant aux critères suivants :

Durée du prêt : entre 2 et 7 ans.

Montant du prêt garanti : 5 000 € minimum. Pas de montant maximal.

Taux de couverture du prêt par le FGIF : la quotité garantie maximale est de 70 %.

Le montant garanti est limité à 27 000 €.

Coût pour l'entreprise : le coût total de la garantie s'élève à 2,5 % du montant garanti.

Les cautions personnelles sur les prêts garantis par le FGIF sont exclues.

## Procédure

1<sup>ère</sup> étape : constituer une demande.

2<sup>ème</sup> étape : une expertise sera proposée le cas échéant.

3<sup>ème</sup> étape : un comité des engagements statuera sur la demande.

## Où s'adresser ?

☞ A la plate-forme d'initiative locale proche du lieu d'implantation de l'entreprise qui instruira le dossier.

☞ A ESIA, membre du réseau France Active

82, rue de la République

13002 MARSEILLE

Tél : 04 91 59 85 70

Fax : 04 91 59 85 74

E-mail : [esia.contact@esia.org](mailto:esia.contact@esia.org) - Site : [www.esia.org](http://www.esia.org)